

DECISION DU PRESIDENT N°12/25

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération du 9 Septembre 2020 portant délégation au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1 : Le marché d'entretien des espaces verts du Parc des industries Artois-Flandres jusqu'au 31 octobre 2025 :

LEMOINE ESPACES VERTS SARL
6 rue de Saint Martin
62128 HENINEL

Pour un montant DQE de 48 500€ HT.

Article 2 : Le présent marché est conclu pour une durée de 16 semaines à compter de la notification du marché.

Fait à DOUVRIN, le 18 juillet 2025

Le Président,



PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS·FLANDRES
André KUCHCINSKI